



Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

OBJET :

ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX

Le Maire de BLOYE, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 26 mars 2025 faite par la société Charpente MONARD, Monsieur Vincent MONARD,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route du Grand Salagine (n°753), dans un but de sécurité publique afin de permettre sur la voie publique des travaux de mise en place de camion grue empiétant sur la voie publique par la société Charpente MONARD, du lundi 14 avril 2025 au mardi 03 juin 2025,

VU l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les travaux seront réalisés Route de Massingy (RD n°753) pour une durée de 50 jours calendaires du lundi 14 avril 2025 au mardi 03 juin 2025 de 07h30 à 16h30. La route sera sur deux sens de circulation avec empiètement sur la chaussée, largeur de voie maintenue de 2,50 ml. Une circulation alternée sera mise en place manuellement (cf. demande d'arrêté de la circulation + plan). Les travaux seront des travaux de mise en place de camion grue empiétant sur la voie publique. L'intervention des travaux durera 50 jours calendaires au maximum les 14/04/2025 au 03/06/2025.

Article 2 : La sécurisation sera mise en place par la société Charpente MONARD. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société Charpente MONARD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Vincent MONARD, la société Charpente MONARD,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication
ou affichage en date du :

Pour le Maire,
Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 27 mars 2025
Pour le Maire,
Patrick DUMONT

